

# COMMUNE DE VACHERESSE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014 à 18 H 15

Date de convocation : 15 septembre 2014

Secrétaire de séance : MOTTIEZ Robin

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, COULIOU Yannick, TROMBERT Fabrice, TUPIN Sylvie, DECONCHE Mikaël, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, FAVRE Gérald, TAGAND Jacques, BLANC-DEPOTEX Isabelle, MOTTIEZ Robin, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

*(rayez les membres absents)*

### **1/ Motion de soutien au Conseil Général de la Haute-Savoie :**

Rappel du courrier de Christian MONTEIL, Président du Conseil Général, relatif à la réforme territoriale et notamment la suppression des Départements.

#### **Décision du conseil municipal :**

A l'unanimité, le conseil municipal apporte son soutien au Conseil Général de la Haute-Savoie et se prononce en défaveur de la suppression des départements prévue par la réforme territoriale, le département étant le premier financeur des communes par le biais des subventions.

### **2/ Adhésion au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du Centre de Gestion de la Haute-Savoie avec le groupement SOFCAP/GENERALI :**

Le contrat est souscrit à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de quatre ans.

Conditions tarifaires proposées :

#### **1- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL**

Ensemble des garanties : décès, accidents de service, maladies imputables au service, congés de longue maladie, longue durée, maternité, paternité, adoption, incapacité (dont maladie ordinaire)

	Taux de primes
Sans franchise Sauf franchise <b>10 jours fermes</b> par arrêt en maladie ordinaire	5,45 %
Sans franchise Sauf franchise <b>15 jours fermes</b> par arrêt en maladie ordinaire	5,20 %

Sans franchise Sauf franchise <b>30 jours fermes</b> par arrêt en maladie ordinaire	4,68 %
Sans franchise Sauf franchise <b>30 jours cumulés</b> en maladie ordinaire	5,81 %

2- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public

Ensemble des garanties : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

	Taux de primes
Sans franchise Sauf franchise <b>10 jours fermes</b> par arrêt en maladie ordinaire	0,91 %

**Décision du conseil municipal :**

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la catégorie d'agents suivante : agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Garantie retenue : taux de 5,45 % - Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

**3/ Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) – Reversement par le SYANE à la Commune :**

Le SYANE perçoit et reverse, après contrôle, la part communale de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour 209 communes du département de la Haute-Savoie dont la Commune de VACHERESSE. Pour rappel, la TCCFE a été créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité et se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Le SYANE informe des évolutions législatives récentes concernant le régime de perception de la TCCFE. L'article 18 de la loi de finances rectificative pour 2014 rend notamment nécessaire la prise de délibérations concordantes (SYANE + Commune) pour permettre un reversement de taxe vers la Commune.

Le conseil municipal doit donc approuver le reversement par le SYANE à la commune d'une fraction de la TCCFE perçue sur le territoire de la commune.

**Décision du conseil municipal :**

Le conseil municipal approuve ce reversement.

**4/ Location de la salle des fêtes aux associations et organismes extérieurs à la Commune :**

Actuellement le règlement intérieur de la salle des fêtes interdit la location à toutes associations extérieures à la commune pour l'organisation de manifestations à but lucratif. Il est proposé de revoir le règlement intérieur et d'ouvrir la location aux associations ou organismes extérieurs.

**Décision du conseil municipal :**

Le conseil municipal accepte la location de la salle des fêtes aux associations extérieures à la commune pour l'organisation de manifestations à but lucratif. Les demandes de location seront soumises à l'approbation de la commission bâtiments et/ou de Monsieur le Maire.

**5/ Mise en vente des terrains sis « Les Chavannettes » :**

Trois lots sont à vendre :

- \* Lot n° 1 (850 m<sup>2</sup>) : vente en cours
- \* Lots n° 2 (1060 m<sup>2</sup>) et n° 3 (990 m<sup>2</sup>)

**Décision du conseil municipal :**

Le conseil municipal approuve la mise en vente des deux lots restants et charge la commission urbanisme de suivre ce dossier.

**6/ Mise en place d'une commission de 8 membres pour l'élaboration de « l'orientation d'aménagement du Chef-lieu » :**

Le conseil municipal approuve la mise en place de cette nouvelle commission et désigne les membres suivants : Denis PETIT-JEAN, Ange MEDORI, Yannick COULIOU, Fabrice TROMBERT, Sylvie TUPIN, Mikaël DECONCHE, Jacques TAGAND et Isabelle BLANC-DEPOTEX

**7/ Demande de subvention au Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) et à l'Agence de l'eau pour les travaux d'alimentation en eau potable réalisés dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable :**

Le conseil municipal :

- Demande l'inscription de ces travaux au titre des programmes subventionnés du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement,
- Demande l'aide financière de l'agence de l'eau et autorise, dans ce cas, le SMDEA à percevoir pour le compte de la commune, la subvention attribuée par l'agence et à lui reverser.

**8/ Questions diverses :**

- Fabrice TROMBERT présente le bilan financier des emplois (coût matériaux + main d'œuvre). Il ressort que le coût de ces travaux est moins onéreux lorsque ceux-ci sont réalisés en régie communale plutôt que par un prestataire de service.
- Fabrice TROMBERT présente la carte élaborée dans la cadre de la dénomination des voies et numérotation des habitations : quelques modifications ont été apportées suite aux commentaires laissés sur le registre mis à la disposition du public. Après examen de la carte, le conseil municipal valide la dénomination des voies.
- Ange MEDORI expose au conseil municipal que la commune va essayer de renégocier avec la Caisse d'Epargne les taux d'intérêt des emprunts et notamment de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire et de la salle polyvalente (1 400 000 €), les taux étant particulièrement bas actuellement.